

ACTIVIUM INFORMATION DESIGN
(anciennement AID COMPUTERS)
Société Anonyme au capital de 1 955 040 euros
Siège social : 32 rue Fernand Pelloutier
92110 CLICHY
339 013 591 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le vingt-neuf juin,
A neuf heures trente,
à son siège social, 13, quai du Commerce, 69009 LYON,

La société ACTIVIUM GROUP, représentée par Monsieur Loïc MIGNOTTE, son président directeur général en exercice, associé unique de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN, société par actions simplifiée au capital de 1 955 040 euros, divisé en 12 219 actions de 160 euro chacune, dont le siège est 32 rue Fernand Pelloutier, 92110 CLICHY, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux président et directeur général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rappel des conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le cabinet VERTYCAL AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 juin 2015, est présent.

Le président a préalablement adressé à l'associé unique les documents suivants :

- le rapport de gestion établi par le président,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte du projet des décisions qui sont soumises à l'associé unique.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du code général des impôts.

En conséquence, il donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, quitus de leur gestion aux président et directeur général

DEUXIÈME DECISION

affectation du résultat

L'associé unique approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 122 731 de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice..... 122 731 euros
- 5% à la réserve légale..... 6 137 euros
- Le solde au report à nouveau 116 594 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3 030 203 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	ABATTEMENT OU AVOIR FISCAL
31/12/2013	0 €	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
31/12/2012	350 000 €	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 350 000 €
31/12/2011	0 €	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 0 €

TROISIÈME DECISION

Conventions règlementées

L'associé unique rappelle les conventions relevant de l'article L. 227-10 du code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice ou conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

QUATRIÈME DECISION

Pouvoirs pour formalités

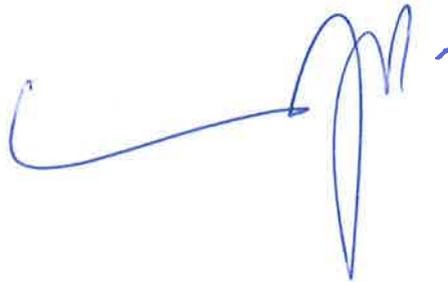
l'associé unique, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires, sur proposition du président et après avoir entendu la lecture du rapport du président,

DONNE tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Pour ACTIVIUM GROUP
Le président directeur général
Loïc MIGNOTTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final vertical stroke.

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI 2MI

a. Objet

Location de bureaux d'une superficie de 80 m² sis 13, rue du commerce, 69009 Lyon.

Montant facturé au titre de l'exercice : 10 691,93 €

Charges locatives refacturées : 2 117,21 €

La taxe foncière est refacturée

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SCI 2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la SCI 2MI

2. SOUS-LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI Q2MI

a. Objet

Location de bureaux sis 32, 34 Rue Fernand PELLOUTIER, 92110 Clichy.

Montant facturé au titre de l'exercice : 158 928,58 €

La taxe foncière est refacturée

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SCI Q2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la SCI Q2MI

3. SOUS-LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI D2MI

a. Objet

Location de bureaux sis 32, 34 Rue Fernand PELLOUTIER, 92110 Clichy.

Montant facturé au titre de l'exercice : 82 800 €

Charges refacturées : 8 755,84 € H.T

La taxe foncière est refacturée

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SCI D2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la SCI D2MI

4. PRESTATIONS DE SERVICES PAR LA SOCIETE 2MC

a. Objet

Mission d'encadrement des salariés, de l'activité technique, administrative et commerciale.

Montant facturé au titre de l'exercice : 294 690 €

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SARL 2MC
Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la de la SARL 2MC

5. PRESTATIONS DE SERVICES PAR LA SOCIETE ACTIVIUM GROUP

a. Objet

Mission de prestation de services en matière de management, administrative et commerciale

Montant facturé au titre de l'exercice : 62 764,97 €

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et administrateur, président et directeur général de la société ACTIVIUM GROUP
Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et administrateur, directeur et général délégué de la société ACTIVIUM GROUP

6. PRESTATIONS DE SERVICES DE LA SOCIETE DIRECT PRICE

a. Objet

Prestations de services

Montant facturé au titre de l'exercice : 98 459 €

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et président de la société DIRECT PRICE